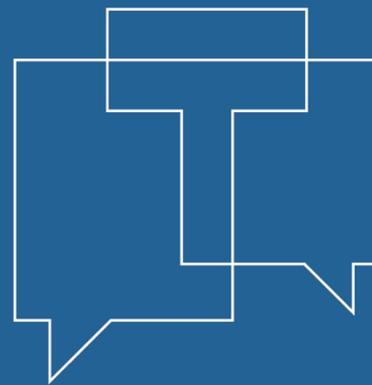


FAITS SAILLANTS

Raison d'être du projet,
infrastructures proposées et
maximisation des impacts positifs

23 avril 2024



INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), a été mandaté par Énergie Matawak pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes, lors du premier atelier de travail sur la raison d'être du projet, les infrastructures proposées et la maximisation des impacts positifs du projet de minicentrale hydroélectrique Matawak tenue le 23 avril 2024, à la salle communautaire de Saint-Michel-des-Saints.

Ce document n'est pas un verbatim, il vise à rapporter le plus fidèlement possible les principaux éléments qui ressortent des échanges tenus. Il a pour objectif de refléter les questionnements, commentaires et préoccupations soulevés lors de la rencontre. Ces éléments ont été regroupés par thématique et sont résumés à titre indicatif. Le contenu de ce compte rendu ne peut être considéré comme les paroles textuelles (citations) d'Énergie Matawak ou des personnes qui ont participé à la rencontre. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

SOMMAIRE

Le tableau suivant présente les détails associés à l'atelier de travail #1 sur la raison d'être du projet, les infrastructures proposées et la maximisation des impacts positifs du projet de minicentrale hydroélectrique Matawak.



Mardi 23 avril 2024



18 h 30 à 20 h 30



Salle communautaire de Saint-Michel-des-Saints, 390 rue Matawin



17 personnes présentes

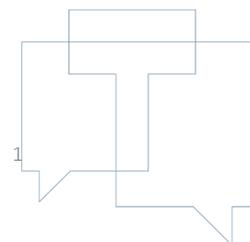
Représentants et représentantes d'Énergie Matawak :

Keith-Michel Flamand	Président d'Énergie Matawak et directeur général de la Société de développement économique de Manawan
Édith Gravel	Vice-présidente d'Énergie Matawak et directrice générale de la MRC de Matawinie
Marc Morin	Directeur du projet
Daniel Migneault	Agent de liaison et de communication
Luc Tardif	Directeur de construction

Représentantes de Transfert Environnement et Société :

Marie-Eve Martin	Directrice de projets – Facilitatrice de la rencontre
Justine Simard	Conseillère principale

Outre les représentants d'Énergie Matawak et de Transfert Environnement et Société, la rencontre du 23 avril a réuni 11 personnes issues du secteur de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon ou de diverses organisations du milieu. Les participant.e.s présent.e.s avaient été invité.e.s par divers moyens électroniques à la suite de leur participation au café-rencontre du 27 février 2024 ou encore par invitation ciblée.



MOT D'INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Mme Marie-Eve Martin, facilitatrice de la rencontre, et représentante de Transfert Environnement et Société qui est une firme spécialisée en participation publique, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour ce premier atelier de travail sur le projet de minicentrale d'Énergie Matawak qui porte sur la raison d'être du projet, les infrastructures proposées et la maximisation des impacts positifs.

Elle présente les principes pour faciliter le bon déroulement de la rencontre et présente les objectifs que visent les ateliers de travail :

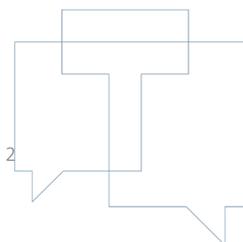
1. Approfondir la compréhension du projet pour permettre aux participants de mieux comprendre les différents aspects et objectifs du projet afin qu'ils puissent contribuer de manière plus informée.
2. Examiner les défis potentiels auxquels le projet pourrait être confronté, ainsi que les opportunités qui pourraient être exploitées pour améliorer sa mise en œuvre et ses résultats pour la communauté.
3. Développer des solutions créatives pour résoudre les problèmes identifiés et pour bonifier certains aspects du projet.

Mme Martin présente l'ordre du jour de la rencontre et cède la parole aux représentant.e.s d'Énergie Matawak pour le mot de bienvenue. Un tour de table est ensuite réalisé.

PRÉSENTATION DE LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET DE MINICENTRALE ET DE SES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

M. Keith-Michel Flamand, président d'Énergie Matawak et directeur général de la Société de développement économique de la communauté de Manawan, et Mme Édith Gravel, vice-présidente d'Énergie Matawak et directrice générale de la MRC de Matawinie, présentent les raisons d'être du projet, dont voici les faits saillants :

- La contribution des résident.es et organismes de la région est importante pour bien cibler les impacts et enjeux du projet;
- Les trois partenaires du projet sont : Le Conseil des Atikamekw de Manawan (37,5 %), la MRC de Matawinie (37,5 %) et la Première nation des Pekuakamiulnuatsh (25 %). Le Conseil d'administration d'Énergie Matawak est formé de deux représentants par organismes partenaires.
- La communauté de Mashteuiaatsh est impliquée dans le projet en raison de son expertise dans l'énergie communautaire.
- Le concept d'énergie communautaire fut choisi afin de maximiser les retombées économiques localement. Énergie Matawak deviendra un puissant levier de développement économique pour la MRC et la communauté de Manawan.
- Pour la communauté de Manawan, les revenus autonomes générés permettront d'améliorer les services à la communauté (santé, éducation, développement économique, etc.).
- La communauté de Manawan et la MRC ont le souci de développer un projet respectueux de l'environnement.



- Le projet est bien reçu par Hydro-Québec étant donné qu'il cadre bien dans son plan d'action 2035 et qu'Hydro-Québec a une grande ouverture pour les projets d'énergie communautaire, surtout dans le contexte de réconciliation avec les Premières Nations.
- Le projet est en cours de développement et les deux ateliers de travail permettront de développer le projet et les mesures d'atténuation pour répondre aux enjeux qui seront inclus dans l'entente avec Hydro-Québec.

M. Marc Morin, directeur du projet, présente les différentes infrastructures et aménagements prévus pour le projet de minicentrale :

- La minicentrale sera située en rive droite du barrage
- Un batardeau sera aménagé en rive droite du barrage pour assécher cette section pour la durée des travaux. Ingénierie du batardeau n'est pas encore définie.
- Le projet générera des rebuts de construction en quantité significative dont leur disposition n'a pas été encore déterminée.
- Certains tronçons de sentiers de motoneige pourraient être révisés et il sera important d'analyser les options en collaboration avec les clubs de motoneige.

M. Daniel Migneault, agent de liaison et de communication, présente ensuite quelques éléments de réflexion en vue de l'atelier participatif pour maximiser les impacts positifs du projet (ex : comité de maximisation des retombées économiques régionales, exemples d'utilisation des revenus par les partenaires).

Résumé des échanges		
THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
Travaux de construction	Est-ce qu'il est prévu d'excaver en amont de la minicentrale ?	L'excavation sera nécessaire pour réaliser un canal pour que l'eau circule vers la prise d'eau. La centrale sera installée dans une excavation existante qui avait été réalisée lors de la construction du barrage, ce qui minimisera l'excavation nécessaire.
	Est-ce que des études environnementales seront réalisées pour mesurer l'impact environnemental des travaux d'excavation ?	Des études environnementales incluant des inventaires environnementaux seront effectivement réalisées en amont des travaux. La majorité des travaux dans cette section seront réalisés à sec ce qui minimisera les impacts environnementaux. L'échéancier des travaux prévoit la réalisation du batardeau et l'excavation lors le niveau de l'eau du réservoir sera au minimum.
	Si je comprends bien, au lieu de modifier les niveaux d'eau, vous allez profiter des bas niveaux d'eau pour effectuer les travaux ?	Effectivement, il n'y aura aucune modification des niveaux d'eau durant la construction ni durant l'opération.
	Comment allez-vous tenir compte des fluctuations des niveaux d'eau qui varient d'année en année ?	Les estimations furent déterminées selon les données passées des niveaux d'eau et seront ajustées en fonction des aléas de la météo. Un batardeau peut être réalisé lorsque le niveau d'eau est plus élevé si c'est requis.
	Est-ce que les résidus découlant des travaux pourraient être réutilisés pour réaménager des routes et	Les travaux seront réalisés en rive droite, donc il ne sera pas possible de les utiliser pour les chemins au nord du barrage, mais leur utilisation pour entretenir des sentiers



Résumé des échanges

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	entretenir des chemins forestiers (ex : chemin autour du réservoir) ?	et chemins au sud du barrage pourrait effectivement être analysée selon les volumes générés.
	Est-ce que les travaux requis pour déplacer les sentiers de motoneige et de VTT seront financés par le projet ?	Effectivement, les travaux requis pour déplacer les sentiers de motoneige et de VTT seront prévus dans le projet.
	Notre plus grande préoccupation face à ce projet est la circulation des motoneiges et VTT d'une rive à l'autre durant les travaux. La réfection du pont Bailey situé à 6 km du barrage est la solution la plus optimale à notre avis.	L'alternative du pont Bailey sera analysée puisque la circulation à proximité du barrage devra être réduite au minimum pour des questions de sécurité.
	Il sera intéressant de prévoir un aménagement pour encadrer l'observation de l'évolution des travaux au lieu d'interdire complètement l'accès puisque les gens seront curieux.	Cette proposition sera analysée.
Maximisation des impacts positifs	Une importante clientèle touristique visite le secteur le parc régional du lac Taureau, autant en été qu'en hiver, pour effectuer le tour du lac soit en motoneige ou VTT. C'est un des principaux attraits touristiques du secteur.	
	Cet hiver, les mauvaises conditions climatiques et le déneigement du chemin par des compagnies forestières en janvier ont eu des impacts majeurs sur la baisse des retombées touristiques liées à la motoneige.	L'échéancier des travaux prévu limitera les impacts du chantier de construction. Très peu de travaux seront réalisés lors de l'hiver 2025-2026 pour préparer le terrain pour le printemps 2026 où les plus gros travaux débiteront pour limiter les impacts dans le temps.
	Pour l'aménagement touristique autour du barrage, il fut très difficile par le passé d'obtenir des autorisations d'Hydro-Québec pour réaliser ce type de projet, même pour l'ajout de panneaux d'interprétation sur le barrage.	Les participant.es sont invité.es à partager toutes leurs idées lors de l'atelier participatif et leur faisabilité sera analysée ultérieurement.
Raison d'être du projet et gouvernance	Si je comprends bien, le projet sera financé à 100% à même la dette et il n'y aura pas de fonds propre requis pour chacun des partenaires ?	Cette situation s'applique à la phase actuelle de développement du projet. Chaque partenaire devra ensuite injecter son financement pour la mise de fonds en proportion de leur part dans le projet.



Résumé des échanges

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	Quelle sera la source des fonds de la MRC injectés dans la mise de fonds du projet ?	Les financements de projets dans le milieu municipal, notamment par une MRC se font par règlement d'emprunt, un processus encadré par le Code municipal. Cette méthode assure de bons taux de financement étant donné que le cadre est garanti par le gouvernement. Le Conseil de la MRC est conscient que c'est un risque d'affaires, mais il est prêt à prendre ce risque pour développer ce projet porteur.
	Quelle sera la durée du contrat avec Hydro-Québec et est-ce qu'il sera basé sur la puissance et l'énergie étant donné que la minicentrale fonctionnera surtout en hiver ?	L'entente avec Hydro-Québec sera signée pour une période de 40 ans. Dans le contexte actuel du cadre commercial avec les Premières Nations, Hydro-Québec est désormais ouvert à négocier des ententes sur des périodes de 40 ans. Pour l'instant, il est prévu d'être payé seulement à l'énergie, mais Énergie Matawak souhaiterait que le tarif négocié soit supérieur étant donné que l'énergie sera produite surtout en hiver en période de pointe. Il n'est pas garanti qu'Hydro-Québec accepte le tout. Le projet serait viable malgré tout.
	Le projet apparaît très ficelé, surtout au niveau de la gouvernance du projet. Pourquoi les municipalités locales ne sont pas partenaires du projet au lieu de la MRC et de la communauté du Lac-Saint-Jean ?	La MRC est constituée de toutes les municipalités de son territoire et elle a une vision d'aménagement et de développement du territoire, notamment grâce à des projets structurants. La MRC discute avec la communauté de Manawan depuis presque 10 ans pour développer le projet de minicentrale. Le barrage est situé dans le territoire non organisé (TNO) de la MRC, ce qui explique justement que la MRC est porteuse du projet. Il est également important de considérer que la capacité en termes de ressources (financières et humaines) de la MRC est plus importante que celle d'une municipalité. La communauté de Mashteuiatsh est présente comme partenaire en raison de son expertise, au lieu qu'un partenaire privé soit impliqué pour développer ce projet. Les communautés autochtones ont également un système de gestion différent d'une municipalité puisqu'elles jouent le rôle d'un gouvernement pour leur territoire et leur champ d'expertise est plus large.
	Pourquoi l'équipe d'Hydro-Québec ne développe pas le projet elle-même ?	La loi régissant les activités d'Hydro-Québec ne lui permet pas de réaliser des projets de centrale de 50 mégawatts et moins.
	Quelles sont les perceptions et les préoccupations de la communauté de Manawan face au projet ?	Le territoire ciblé est moins utilisé par les membres de la communauté ainsi que la famille liée à ce territoire, mais le projet fut globalement très bien reçu, notamment pour le potentiel de partenariats.



ATELIER PARTICIPATIF

Voici les résultats découlant des échanges lors de l'atelier participatif sur la maximisation des impacts positifs du projet de minicentrale selon les quatre principales attentes formulées lors du café-rencontre du 27 février 2024 :

1. Maintien des activités économiques générées par la pratique de la motoneige et VTT

Déviations et pérennité du sentier de motoneige #345 et de VTT #40

- › Prévoir les investissements nécessaires pour dévier le sentier de motoneige et assurer la pérennité de ce nouveau sentier
- › Prévoir la fluidité de la circulation des motoneiges de la mi-novembre à la mi-avril et des VTT de la fin du dégel à la mi-novembre
- › Réparer certains secteurs des sentiers de motoneige et VTT avec les résidus/rebuts de construction du barrage
- › Valider avec la SEPAQ pour connaître leurs projets pour la Réserve faunique Mastigouche pour mieux planifier la déviation du sentier de motoneige/VTT

Réfection du pont Bailey pour assurer le lien entre les rives nord et sud

- › Reconstruction du vieux pont Bailey et de la passerelle pour permettre le maintien des activités de motoneige et VTT

Cohabitation des usages et communications

- › Afin d'assurer une cohabitation avec les sentiers de motoneige/VTT, il sera nécessaire de bien planifier et d'informer les usagers en amont, idéalement plusieurs mois d'avance.
- › Installation de la signalisation nécessaire

2. Élaboration d'un projet en adéquation avec le développement touristique du secteur

Intégration du projet dans son milieu

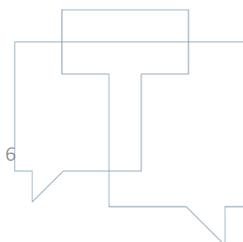
- › Assurer une intégration architecturale de la minicentrale au barrage pour qu'elle soit à l'image de la Matawinie et de la communauté de Manawan et devienne une image signature distinctive
- › Assurer une adéquation avec les projets de développement de la SEPAQ (nouveaux chalets, etc.)
- › Ne pas modifier l'Entente de gestion du niveau du réservoir avec Hydro-Québec
 - Le principal enjeu est le respect de l'entente pour les niveaux d'eau du lac : pour les villégiateurs, les activités nautiques, mais aussi pour la faune aquatique (frayères, milieux humides)

Développement d'un nouveau produit touristique

- › Faire de la minicentrale un attrait touristique avec musée sur l'histoire du réservoir et des artefacts suite à l'inondation du village de Saint-Ignace
 - Mettre en valeur l'histoire autour du réservoir Taureau (drave, expropriations des villages, etc.)
- › Mettre en valeur le site du barrage et de la centrale par des panneaux d'interprétation, un site de repos, une halte pour les excursionnistes (bateaux, VTT et motoneige)
- › Publiciser l'existence du barrage et de la minicentrale pour attirer la clientèle touristique et rentabiliser les excursions en bateau sur le lac Taureau

Assurer la disponibilité de services en milieu isolé

- › Aménager un site de services d'urgence en milieu isolé de manière plus formelle



- Rendre disponible au public une toilette
- Assurer le réseau cellulaire
- Offrir un espace chauffé

3. Garantie de retombées économiques locales et régionales

Maximisation des retombées pour les entrepreneurs locaux

- › Le fait de scinder le projet en plusieurs petits contrats aidera assurément les entrepreneurs locaux à soumissionner et favorisera positivement le développement économique de la région
- › Faciliter l'accès des entrepreneurs de Manawan aux contrats (traduction/accompagnement)
- › Organiser une séance publique d'information auprès des entrepreneurs de la région en collaboration avec la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- › Création d'un comité de maximisation des retombées économiques
- › Instaurer des mesures dans les contrats (ex : garantir une proportion de main-d'œuvre locale) et miser sur le développement des compétences

Utilisation d'une partie des revenus générés par le projet pour les municipalités, communautés et organismes concernés par le projet

- › Prioriser le TNO et les municipalités impactées directement par le projet dans l'octroi des retombées économiques du projet
- › Utiliser les retombées économiques du projet pour améliorer le balisage (bouées) sur le lac Taureau
- › Utiliser les revenus générés pour faciliter l'accès à la communauté de Manawan en rendant la route plus carrossable

4. Communication (transparence) à propos des retombées et contrats octroyés (valeur et attribution)

Transparence

- › Exposer publiquement et régulièrement l'état des résultats financiers du projet aux citoyens de la région

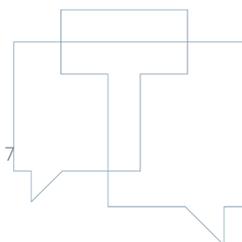
Accessibilité du site

- › Favoriser l'accessibilité au site pendant les travaux de manière sécuritaire et encadrée pour favoriser le sentiment d'appartenance et l'appropriation du projet.

Autres suggestions et commentaires partagés :

- › Prévoir des améliorations pour la faune aquatique dans le projet¹
 - Ex : ajout de grilles à l'entrée d'eau
 - Si compensation de l'habitat du poisson, le faire dans le Lac Taureau (ex : pour réintégrer le Doré)
- › Projet générateur de nouveaux projets : un projet rassembleur comme celui-ci avec un succès presque garanti encouragera d'autres projets dans la région
- › L'enjeu de l'hébergement des travailleurs temporaires est une problématique connue dans la région, mais devra être considéré.

¹ Cette thématique sera abordée plus en profondeur durant l'Atelier #2 prévu en juin 2024.



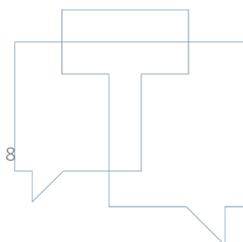
CONCLUSION

M. Migneault présente en rappel les prochaines étapes de la démarche et remercie les personnes présentes pour leur participation à ce premier atelier de travail.

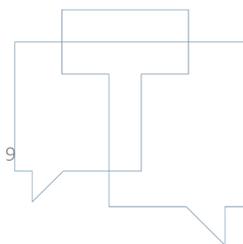
Voici les informations pour participer au deuxième atelier de travail :

- **Thème** : impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
- **Quand** : mardi 4 juin 2024
- **Heure** : 18 h 30
- **Endroit** : salle J.M. Bellerose, 140 Saint-Jacques, Saint-Michel-des-Saints

La rencontre se termine à 21h.



ANNEXE 1 – PRÉSENTATION





**PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec**

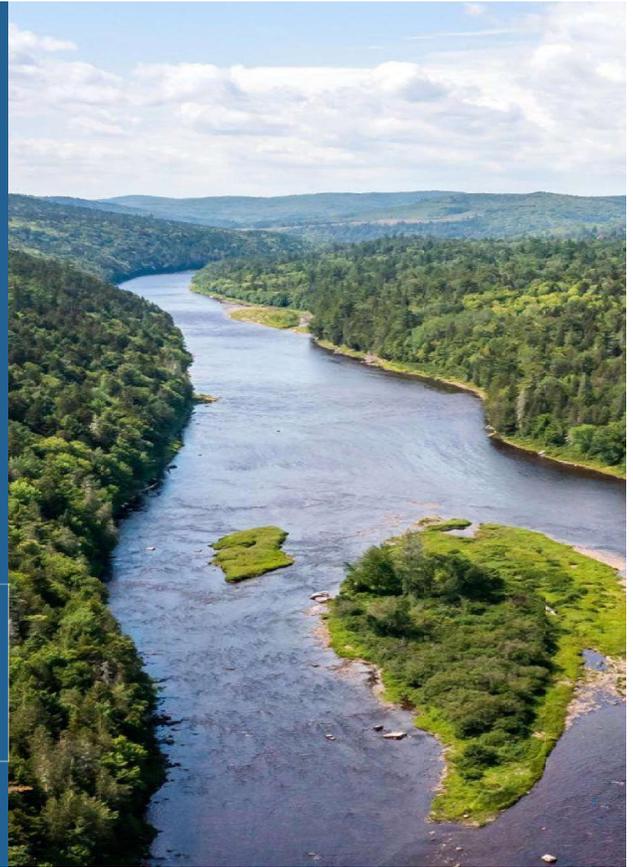
**Atelier participatif
23 avril 2024**

**ORDRE DU
JOUR PROPOSÉ**

- 18 h 30 Mot de **bienvenue**
- 18 h 35 Présentation d'**Énergie Matawak**
- 19 h 00 **Période d'échanges**
- 19 h 30 **Atelier participatif**
- 20 h 20 **Prochaines étapes**
- 20 h 30 **Fin de la rencontre**



RÔLE DE TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ



LE RÔLE DE FACILITATEUR DE TRANSFERT

- Être une personne-ressource neutre
- Animer les rencontres et s'assurer d'un droit de parole équitable
- Bien documenter les questions et les préoccupations citoyennes
- Produire des comptes rendus des échanges et veiller au suivi des questions en suspens



PRINCIPES POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

-  Transparence
-  Respect
-  Collaboration
-  Partage



5

INTENTIONS DES ATELIERS DE TRAVAIL

-  Approfondir la compréhension du projet pour permettre aux participants de mieux comprendre les différents aspects et objectifs du projet afin qu'ils puissent contribuer de manière plus informée.
-  Examiner les défis potentiels auxquels le projet pourrait être confronté, ainsi que les opportunités qui pourraient être exploitées pour améliorer sa mise en œuvre et ses résultats pour la communauté.
-  Développer des solutions créatives pour résoudre les problèmes identifiés et pour bonifier certains aspects du projet.



6



Raison d'être du projet

Les partenaires

Énergie Matawak est un projet qui sera réalisé sur une base 100 % communautaire. Cela signifie que le projet sera réalisé PAR et POUR le milieu.



Le Conseil des Atikamekw
de Manawan (37,5 %)



La MRC de Matawinie
(37,5 %)



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Première nation des
Pekuakamiulnuatsh (25 %)

L'énergie communautaire

- Des projets dont les communautés sont propriétaires
- Des bénéfices qui restent au sein des communautés
- Des leviers de développement économique et d'autosuffisance
- Des projets responsables, durables et socialement acceptables
- Des projets conformes aux valeurs des partenaires
- Des sociétés gérées par représentants des partenaires (administrateurs non élus)



Le conseil d'administration d'Énergie Matawak S.E.C.

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

9



Un potentiel à valoriser

- Une minicentrale à même le barrage Matawin (infrastructure existante)
- Une puissance garantie en période de pointe hivernale grâce à la vidange du lac Taureau
- Un cadre commercial avec Hydro-Québec, plutôt qu'un appel d'offres, qui constitue une base de négociations pour le coût payé du mégawatt ce qui favorise le développement du projet



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

10



Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec – Vers un Québec décarboné et prospère

Objectifs

- Ajouter 60 térawattheures d'électricité, soit de 8000 à 9000 MW de puissance
- Lutte aux changements climatiques
- Soutenir l'objectif du gouvernement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050

Priorité #3

« Augmenter la production d'électricité – Déterminer et démarrer les meilleurs projets qui nous permettront de produire plus d'électricité pour soutenir les ambitions du Québec, en gardant un esprit ouvert par rapport à l'ensemble des options qui s'offrent à nous. »

Priorité #4

« Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones – Entamer une démarche de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuits, en collaboration avec le gouvernement du Québec. »

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

11

 Énergie
Matawak



Infrastructures
proposées

Le projet



Le projet Énergie
Matawak, c'est :

20 mégawatts de puissance

110 M\$ d'investissement (estimation)

2025 Année prévue de début de la
construction

2027 Année prévue de mise en service

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

13



Le projet



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

14



Batardeau



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

15



Site de résidus

Le projet générera des rebuts de construction en quantité significative.

Un site approprié devra être identifié pour y stocker ces résidus tout en limitant les impacts sur l'environnement.



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

16



Soutien à l'économie locale

- ✓ Plusieurs contrats accordés pour permettre à plusieurs entreprises de répondre aux appels d'offres
- ✓ Des appels d'offres publiés sur le site SEAO
- ✓ Des achats en biens et services localement

Piste de discussion

Mise en place d'un comité de maximisation des retombées économiques régionales



L'utilisation des revenus par les partenaires

Exemples au Lac-Saint-Jean

- Investissement dans le Manoir Chambordais (résidence pour personnes âgées)
- Développement du Village historique de Val-Jalbert
- Soutien aux infrastructures locales (aréna, pistes cyclables, sentiers multifonctionnels, etc.)
- Création du Parc régional des Grandes Rivières
- Acquisition du monastère des Pères trappistes par la MRC de Maria-Chapdelaine
- D'importants revenus autonomes pour offrir des services aux membres de la communauté de Mashteuiatsh et investir dans des projets structurants

Quelques pistes pour le Conseil des Atikamekw de Manawan et la MRC de Matawinie

- Investissement dans les parcs régionaux de la Matawinie
- Amélioration des services offerts aux membres de la communauté de Manawan

Tourisme

L'exemple de la minicentrale de Val-Jalbert

- Une minicentrale parfaitement intégrée à son milieu d'accueil
- Belvédère sur le toit de la centrale
- Interprétation de la production énergétique
- Débit esthétique en saison touristique



L'exemple de la minicentrale de la Onzième Chute

- Aménagement du secteur de l'Énergie du Parc régional des Grandes-Rivières du Lac-Saint-Jean
 - Sentiers et passerelles surplombant la rivière
 - Plateformes pour Camping sauvage
 - Circuit d'interprétation de l'utilisation de la rivière par les Innus et de la production de l'énergie hydroélectrique



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

21



Échéancier

Mars 2023

Dépôt de l'avis de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Automne 2023

Réalisation des inventaires environnementaux nécessaires à la réalisation de l'étude d'impacts

Hiver 2024-Printemps 2024

Démarche d'information et de consultation

Automne 2024

Dépôt de l'étude d'impacts

Début 2025

Processus d'évaluation et d'autorisation du projet du MELCCFP

Été 2025

Obtention des autorisations gouvernementales

Automne 2025

Début des travaux de construction

Automne 2027

Mise en service commerciale

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

22

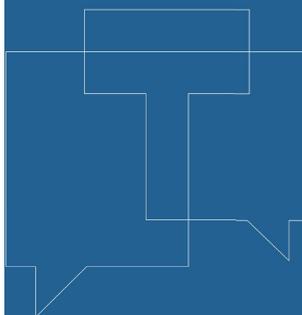


PÉRIODE D'ÉCHANGES



ATELIER PARTICIPATIF

Maximisation des impacts positifs



OBJECTIF DE L'ATELIER

Recueillir les commentaires et suggestions pour maximiser les impacts positifs du projet.



25

Retour sur le café-rencontre

Préoccupations soulevées en lien avec la maximisation des impacts positifs

- Questionnements concernant les retombées économiques locales et régionales réelles générées par le projet.
- Crainte de perdre les retombées économiques liées à la motoneige si le sentier #345 n'est plus accessible.
- Souhait que le promoteur soit transparent dans l'octroi des contrats et emplois locaux.
- Volonté d'adéquation du projet avec le développement touristique du secteur (activités récréotouristiques, villégiature, pourvoies, etc.).

Autres préoccupations d'intérêt en lien avec cette thématique ?



26

Retour sur le café-rencontre

Suggestions de bonifications du projet apportées en lien avec la maximisation des impacts positifs

- Développer l'aspect touristique à la centrale (visite, promenade vitrée, passerelle, sentiers, aire de pique-nique, etc.) sur quatre saisons.
- Faciliter l'accès à la réception cellulaire et son affichage subséquent.



27

DÉROULEMENT

Attentes envers le projet :

1. Maintien des activités économiques générées par la pratique de la motoneige
2. Élaboration d'un projet en adéquation avec le développement touristique du secteur
3. Garantie de retombées économiques locales et régionales
4. Transparence des contrats octroyés (valeur et attribution)

En sous-groupe, vous êtes invité.es à répondre à la question suivante pour les quatre attentes énumérées:

Comment répondre à ces attentes dans la conception du projet, les mesures d'atténuation/bonification ou les engagements?



28

DÉROULEMENT

Échanges en sous-groupes



40 minutes

- Présence d'un animateur de Transfert Environnement et Société pour la coordination de l'atelier et prise de notes et d'un représentant d'Énergie Matawak
- 1. Moment de réflexion individuel – *5 minutes*
 - Prenez le temps de bien réfléchir et notez toutes vos idées sur les papillons autocollants pour chacune des 4 attentes
- 2. Partage à tour de rôle des idées et échanges entre les participant.es pour les bonifier
 - **1^{ère} ronde** : attentes 1 et 2 pour le sous-groupe A et attentes 3 et 4 pour le sous-groupe B – *20 minutes*
 - **2^e ronde** : échange des attentes et bonification des idées partagées par l'autre sous-groupe – *15 minutes*



29



Prochaines étapes et
mot de la fin

Prochaines étapes

Atelier participatif 2 : impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

Quand : Mardi 4 juin 2024

Heure : 18 h 30

Endroit : Salle J.M. Bellerose, 140 Saint-Jacques, Saint-Michel-des-Saints

Printemps-Été 2024

Inventaires environnementaux

Automne 2024

Rencontre bilan de la démarche d'information et de consultation

Automne 2024

Dépôt de l'étude d'impacts

Début 2025

Processus d'évaluation et d'autorisation du projet du MELCCFP

Conseil des Atikamekw de Manawan

Le déroulement et le nombre de rencontres à réaliser seront déterminés avec la communauté.

Pour nous joindre

Daniel Migneault

Agent de liaison et de communication

Courriel : info@matawak.ca

Téléphone : 418 275-4262

Site web matawak.ca

Page Facebook

www.facebook.com/energiematawak

Inscrivez-vous à notre infolettre

www.matawak.ca/infolettre

